



Demande d'autorisation de manifestation Simple sur le territoire communal

Les manifestations simples ne nécessitent pas :

- ✓ fermeture de route,
- ✓ aide au parage avec auxiliaire(s) PRM,
- ✓ restriction de circulation,
- ✓ vente d'alcool,
- ✓ tombola et loto,
- ✓ feux d'artifices,
- ✓ diffusion sonore (selon les règles de l'OFSP) en dessus de 92dBA.
- ✓ occupation du domaine public, avec Impact significatif sur l'espace public, l'événement ne modifie pas l'usage normal,
- ✓ infrastructures ou d'aménagements spécifiques et pas de mobilisation des services municipaux.

Exception : Si votre manifestation nécessite uniquement une demande de blocage d'un petit périmètre (par exemple, une ou plusieurs place(s) de stationnement), une analyse sera effectuée. En fonction, une demande POCAMA pourrait être requise si nécessaire.

Il est obligatoire de compléter ce document afin d'obtenir l'autorisation de la Municipalité pour organiser cet événement sur le territoire de Saint-Prex. **Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de remplir une demande POCAMA.**

Le document doit être dûment complété et envoyé par courriel à l'adresse suivante : manifestations@st-prex.ch ou par courrier au Secrétariat municipal, Manifestations, chemin de Penguey 1a, 1162 Saint-Prex.

Organisateur			
Demander			
Adresse			
NPA		Localité	
Courriel			

Personne responsable			
Nom		Prénom	
Adresse			
NPA		Localité	
IBAN			
Téléphone mobile			
Courriel			



Demande d'autorisation de manifestation Simple sur le territoire communal

Manifestation				
Nom manifestation				
Lieu – Salle				
Genre	<input type="checkbox"/>	Stand d'information	<input type="checkbox"/>	Fête des voisins
	<input type="checkbox"/>	Vente de pâtisserie	<input type="checkbox"/>	Petit rassemblement
	<input type="checkbox"/>	Exposition	<input type="checkbox"/>	Portes-ouvertes
	<input type="checkbox"/>	Mariage simple	<input type="checkbox"/>	Autre :

Organisation			
Date manifestation		Nbre de personnes	
Heure exacte de la manifestation			
Mise en place			
Date		Heure	De à
Rangement			
Date		Heure	De à
Avez-vous besoin d'une demande de blocage d'un petit périmètre ? Ex : place(s) de stationnement			<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
→ Merci de bien vouloir nous fournir un plan précis de votre besoin afin que nous puissions y répondre au mieux.			

Besoin de tables ou bancs, les tarifs en vigueur :

Oui Non Si oui, livraison : Oui Non

Sociétés locales - Autres Communes

Tables et bancs, Fr. 0.00

Prise en charge sur place, sans frais.

Livraison par le SEEP : Fr. 60.00

Si nous devons louer des tables et des bancs à une société tierce pour combler le manque de notre stock, le matériel sera contre-facturé au prix coûtant.

Particuliers - Entreprises

Tables et bancs, de 1 à 4 pièces, Fr. 15.00 par pièce

Tables et bancs, dès 5 pièces, Fr. 12.00 par pièce

Prise en charge sur place, sans frais supplémentaire.

Livraison par le SEEP : Fr. 60.00

La facturation sera envoyée après la manifestation.

Date et signature :